

## Apprendre la solidarité



### FICHE RESSOURCES ET PETIT ATELIER PHILO : L'ÉDUCATION AU DON

La problématique générale : Le don est- il facteur de développement ou vient-il **renforcer les inégalités à l'échelle mondiale?**

#### DES QUESTIONS À SE POSER EN CLASSE

- Suffit-il de soigner les maladies si on n'aide pas les parents à en reconnaître les symptômes ?
- Suffit- il d'envoyer des boites de lait infantile pour nourrir des bébés quand l'eau sur place n'est pas salubre ?
- Suffit-il de creuser des puits sans analyser la qualité des nappes dans lesquelles on va pomper l'eau ?
- Est-ce que les médicaments utilisés ici sont utilisables ailleurs ?
- Suffit-il de construire des écoles pour réduire le nombre d'analphabètes dans le monde ?
- Plutôt que d'envoyer des médicaments, pourquoi ne pas soutenir la production locale de médicaments traditionnels ?
- Peut- on intervenir dans un domaine sans s'occuper des autres ?
- Est-ce que nos manuels de géographie vieillis peuvent être utilisés dans d'autres pays ? (Est-ce que le Mali va étudier l'histoire de France avant d'étudier l'histoire nationale ?)
- Va-t-on étudier Maupassant au Sénégal au lieu d'étudier les auteurs nationaux tout aussi méritants (Léopold Senghor) ?



- Que penser d'un manuel de mathématiques qui propose à un écolier du Burkina Faso des problèmes sur Pierre qui investit une somme en bourse ?

### DES PHRASES À MÉDITER EN CLASSE

- « Ecouter les personnes pour évaluer leurs besoins, c'est éviter les erreurs »
- « La main qui donne est toujours plus haute que celle qui reçoit » proverbe africain

### DÉFINITIONS À CONNAÎTRE ET À DISTINGUER

L'**action humanitaire** : secours d'urgence aux populations les plus démunies, et aide en cas de guerres, de catastrophes naturelles, d'épidémies ou encore de famines.

Le développement et développement durable par extension : il s'agit de rechercher un équilibre entre le développement économique, la protection de l'environnement, la satisfaction des besoins dans le domaine social et le respect des expressions culturelles et politiques. « Satisfaire nos besoins actuels, sans compromettre ceux des générations futures ».

### LES TEXTES À CONNAÎTRE

- La charte du don de livres : charte rédigée à l'initiative de l'association Culture et Développement, rédigée par un collectif d'associations et organismes, et signée par plusieurs organismes français et étrangers : <http://www.culturedeveloppement.asso.fr/>
- La charte du don de médicaments ou "principes directeurs applicables aux dons de médicaments". <http://www.drugdonations.org/fr>

### QUELQUES RÉPONSES POUR UN BON USAGE DE LA COLLECTE ET DU DON

- Avant tout envoi, vêtement, outillage, médicament, alimentation, il est indispensable de **se renseigner s'il n'existe pas d'équivalent sur place**. Les donateurs et les bénéficiaires doivent effectuer une évaluation complète des exigences des deux parties. Le choix définitif des équipements doit être déterminé par les coûts, les conditions matérielles et pratiques, la possibilité de se procurer des pièces de rechange et la qualité des services d'entretien.



- N'envoyer que les biens demandés par le partenaire du Sud, **l'envoi de matériel doit faire l'objet d'un commun accord.**
- N'envoyer que des biens neufs ou non périmés. Il ne faut envoyer que ce **qui crée de l'équité**, se garder d'envoyer ce qui risque d'amplifier les inégalités, de provoquer des jalousies, de susciter la corruption.
  - **S'engager sur la pérennité du bien** (sur son utilisation durable) : permettre en plus du don, le développement de l'activité locale d'entretien et de réparation (maintenance, pièces détachées...) Installer un panneau solaire, *c'est bien mais il faut penser à former un responsable de ce bien sur le plan technique et sur le plan de sa gestion...*
  - Travailler conjointement les domaines prioritaires et ne pas cibler un seul domaine : car il ne peut y avoir de politique de santé sans politique agricole...
- Travailler avec et dans le respect de la population locale : aider en s'appuyant sur les partenaires, les associations locales, villageoises, les groupements de femmes.
- Renforcer le tissu local et la production sur place : ne pas tout « exporter » : il est préférable de valoriser les matières premières, les techniques, le travail et les capitaux locaux. Cela crée de la richesse pour le pays (entreprise et commerce locaux) mais aussi de la fierté pour les hommes.

**AINSI LE DON NE DOIT ÊTRE QU'UNE ÉTAPE** du processus de développement, il est utile dans une politique à court terme (notamment dans les situations d'urgence) mais il ne peut surtout pas remplacer une action dans la durée où il est important de rendre **l'autre, non pas seulement un simple bénéficiaire, mais un acteur de son propre développement.**

Il est bénéfique de travailler afin que les populations locales accèdent à l'autonomie de leur propre production et ne pas confier la solidarité aux seuls professionnels (ONG). Les bénéficiaires de l'aide doivent être co- responsables du projet dans la durée, avant (sonder les besoins réels), pendant (participation technique, matérielle...), et surtout après : la population qui a pu s'approprier le projet utilisera ce qui a été réalisé, le protégera, en assurera vraiment le suivi.



## LE DON DE MÉDICAMENTS : UN DON SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Pourquoi une « haute surveillance » ? Car de nombreuses erreurs médicales sont nées du don, de la volonté innocente de bien faire.

### EXTRAITS

- ✓ Soudan, 1990 : Une importante livraison de médicaments a été envoyée dans le sud du Soudan dévasté par la guerre. Chaque colis contenait une série de petits paquets de médicaments quelquefois en partie utilisés. Tous étaient étiquetés en français, langue qui n'est pas comprise au Soudan. La plupart des médicaments étaient inappropriés, voire dangereux : solution pour lentilles de contact, stimulants de l'appétit, médicaments contre l'hypercholestérolémie, et antibiotiques périmés. Sur 50 cartons, 12 contenaient des médicaments pouvant être de quelque utilité.
- ✓ Lituanie, 1993 : Onze femmes ont temporairement perdu la vue après avoir absorbé un médicament ayant fait l'objet d'un don. Ce médicament était un antihelminthique à usage vétérinaire et leur avait été administré par erreur. Le médicament avait été envoyé sans notice d'emballage ou information sur le produit et les médecins avaient tenté d'identifier le produit en rapprochant son nom de ceux qui figuraient sur les notices d'autres produits.

« Les principes directeurs applicables au don de médicaments »

L'ensemble de la Charte : <http://www.drugdonations.org/fr>

En 1996, l'OMS a publié, en collaboration avec les principales associations humanitaires concernées ces principes directeurs :

### *LE DON DOIT ÊTRE CONFORME AUX POLITIQUES SANITAIRES DU PAYS.*

Ils prévoient notamment que les médicaments :

- Répondent à une demande locale
- Appartiennent à une liste de médicaments essentiels :
- Que leur date de péremption soit valable un an après l'arrivée sur place,
- Que les étiquettes soient rédigées dans une langue comprise des professionnels de santé locaux.

Ainsi, en règle générale, les médicaments non utilisés par les familles ne devraient pas faire l'objet de dons. (Mais être rapportés tout de même aux pharmacies dans une optique de développement durable, de respect de l'environnement)



Par qui donner ? Aujourd'hui, la plupart des grandes associations médicales (Médecins sans frontières, Médecins du monde...) privilégient les achats de médicaments dans les centrales d'achat de chaque pays, et cela est en plus, moins onéreux que le tri des médicaments non utilisés. Si vous désirez travailler dans le secteur de la santé et aider les pays du Sud à mieux se soigner, vous pouvez intervenir dans l'envoi de matériel médical. (Contactez les associations précédemment citées)

## LE DON DE LIVRES

Le don de livres et de matériel scolaire est un type de projet très prisé par les établissements scolaires, il répond au thème de « l'Education pour tous ».

- Mais contribue-t-il au développement durable des éditeurs et imprimeries locales ?
- Répond-il au « respect de la diversité culturelle » ? Nous donnons nous les moyens de trier les livres que nous envoyons (et le matériel : du neuf et du déjà usagé), pour éliminer ceux qui sont trop spécifiques à notre culture et notre mode de pensée qui les rendent inutilisables ou décalés ailleurs ?

La Charte du don de livres existe pour bien donner.

Charte rédigée à l'initiative de l'association Culture et Développement, rédigée par un collectif d'associations et organismes, et signée par plusieurs organismes français et étrangers dont Solidarité Laïque.

*L'ensemble de la charte* : <http://www.culture-developpement.asso.fr/>

Extraits du préambule :

« Le don de livres est un des éléments des politiques de partenariat pour la lecture. Il prend tout son sens quand il est accompagné d'autres actions qui permettent l'échange de savoir-faire et une meilleure connaissance réciproque. Il est très souhaitable que le programme de don commence par une réflexion commune sur les besoins du destinataire, de façon à rechercher ensemble la meilleure adéquation possible entre cette demande et l'offre envisagée. Il faut également veiller à ce que le don n'ait pas d'effet pervers sur le marché du livre - édition et librairie - dans le pays destinataire. »

Extraits :

Article 1 : La définition de tout programme de don de livres s'appuiera sur les principes généraux suivants : connaître et associer l'organisme partenaire à toutes les étapes du programme, préférer la qualité à la quantité, approfondir la connaissance des lectorats à servir, encourager le développement d'une culture de l'écrit ; dans le cas de dotation en ouvrages neufs, collaborer autant que possible avec les éditeurs et les libraires des deux pays concernés et contribuer à la production locale d'ouvrages en soutenant la production artisanale d'ouvrages à faible tirage.

Article 2 : Tout programme de don de livres veillera à associer, non pas des particuliers mais deux organismes juridiquement constitués (...) un donateur et un destinataire associés pour réaliser une transaction.



Article 3 : Le don sera effectué en réponse à la demande de l'organisme partenaire en fonction des informations qu'il aura fournies. L'organisme donateur s'efforcera de connaître son partenaire, son environnement et ses besoins en ouvrages. ...